



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête de Conjoncture Auprès des Ménages Mensuelle (CAMME)

*Service producteur* : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) - Département des ressources et des conditions de vie des ménages - Division Conditions de vie des ménages

**Opportunité** : avis favorable émis le 31 mai 2017 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 22 novembre 2017 - Commission « Ménages »

#### **Descriptif de l'opération**

Depuis 1972, l'enquête CAMME compte parmi les enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. L'enquête est une réponse à un appel d'offre de la Commission européenne pour laquelle l'Insee reçoit une subvention. Le questionnaire est entièrement défini par la Commission européenne.

Parallèlement, la division des Comptes trimestriels de l'Insee réalise certains traitements sur les données issues de CAMME, à savoir, les calculs des soldes d'opinion et la désaisonnalisation des séries. La publication mensuelle dans « Informations Rapides », fréquemment commentée dans les médias sous la désignation de « moral des Français », est sous la responsabilité de cette division.

Dans l'objectif de suivre l'opinion que portent les ménages sur leur environnement économique et sur leur propre situation personnelle, une enquête de conjoncture auprès des ménages est réalisée chaque mois par les États membres de l'Union européenne. L'enquête, intitulée « *consumer survey* » et baptisée CAMME en France, a pour objectif de recueillir, tous les mois, des informations sur le comportement des consommateurs, ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne.

Elle mesure également les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages (évolution des prix, etc.). L'enquête CAMME fournit ainsi une aide au diagnostic conjoncturel de l'économie française. Un diagnostic conjoncturel et des prévisions à court terme de consommation des ménages est établi.

Le questionnaire est organisé de la façon suivante :

- une partie introductive, le « module de gestion », qui permet de déterminer la personne répondante (le titulaire de la ligne téléphonique ou son conjoint, contacté à un numéro correspondant à une résidence principale) ;
- un module « sociodémographique », qui décrit succinctement le ménage et les caractéristiques du répondant lors de la première interrogation ;
- le module « conjoncture », composé des questions harmonisées au niveau européen. Au cœur du dispositif, il compte une partie « opinion sur la conjoncture générale en France », sur les douze mois passés et sur les douze mois à venir (situation économique générale, chômage, inflation, opportunité d'acheter, d'épargner...) et une partie « opinion sur la situation économique du ménage » également passée et à venir (niveau de vie, opportunité d'épargner, intentions d'achat d'un logement, d'une voiture...).

.../...

Par ailleurs, le dispositif permet, le cas échéant et sur un mois donné, d'ajouter des micro plates-formes qui ont été mises en place en 2005 pour répondre rapidement à des besoins du système statistique national. Comportant à l'origine 10 questions, placées en fin du questionnaire, elles ont été étendues à une vingtaine de questions à l'occasion de la refonte de la chaîne CAMME en 2009.

L'enquête couvre la France métropolitaine. Une extension dans les DOM serait étudiée si la Commission européenne en faisait la demande.

L'échantillon est constitué de ménages ordinaires équipés d'une ligne de téléphone et présents dans l'annuaire « Pages Blanches » et résidant en métropole. Le numéro de téléphone de contact est celui de la résidence principale du ménage. La personne interrogée est indifféremment le titulaire de la ligne ou son conjoint.

Les ménages sont interrogés trois mois de suite. Elle est effectuée sous la forme d'un questionnaire informatisé « capisé » par téléphone par un enquêteur du réseau de l'Insee. C'est une enquête légère qui dure en moyenne 13 minutes à la première interrogation, 8 minutes aux deux interrogations suivantes. Sa périodicité et les exigences de rapidité de diffusion des résultats ont conduit depuis longtemps à réaliser l'enquête par téléphone.

L'enquête est réalisée chaque mois, y compris en août à partir de 2008. La période de collecte est d'environ trois semaines, depuis le début du mois jusqu'à une date fixée chaque année à partir du calendrier de diffusion très strict imposé par la Commission européenne.

L'échantillon mensuel global est constitué d'environ 2 100 numéros. En moyenne, 1 600 questionnaires sont actuellement renseignés par mois.

L'enquête fait l'objet d'une publication mensuelle dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, mise en ligne sur son site Internet dans la semaine qui suit la collecte. Une publication mensuelle européenne est également mise en ligne sur le site de la Commission européenne dans la semaine qui suit la collecte.

Les fichiers de production et de recherche (FPR) des enquêtes mensuelles produites depuis 2004 et des plates-formes sont mis à la disposition des chercheurs via le centre Maurice Halbwachs.

*Justification de l'obligation : « L'obligation de réponse est demandée de façon à limiter la non-réponse à l'enquête, l'obligation aidant les enquêteurs à éviter les refus. Les enquêtes de 1987 à 2017 étaient obligatoires ; reconduire l'obligation placera les enquêtes 2018-2022 dans des conditions analogues de réalisation, ce qui facilitera l'analyse des évolutions ».*

~~~

## **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

#### Les plates-formes adjointes à l'enquête CAMME

Le Comité du label demande au service de l'informer de la mise en place d'éventuelles nouvelles plates-formes, via une note synthétique de présentation sur les objectifs et le questionnaire, et le cas échéant sur les traitements statistiques s'ils diffèrent des traitements généraux de l'enquête CAMME. Il l'encourage à la réalisation de telles plates-formes, notamment pour répondre aux orientations d'une des actions d'Insee 2025 sur la réalisation d'enquêtes légères, qui pourront susciter des demandes d'utilisation du support CAMME à cette fin.

Par ailleurs, le Comité souhaite que les enquêteurs reçoivent les instructions *ad hoc* pour gérer avec tact et souplesse, sans insistance exagérée, les refus de personnes de répondre aux questions des plates-formes. Les dites questions seraient introduites par une phrase formulée ainsi : « Nous souhaiterions maintenant vous poser quelques questions supplémentaires sur (tel ou tel thème) ».

## **Méthodologie**

### Expérimentations méthodologiques

Le Comité du label souligne que l'enquête CAMME (qui fêtera son 60<sup>e</sup> anniversaire d'existence en 2018) a fait l'objet de nombreuses expérimentations méthodologiques, avec comme objectif principal récurrent celui d'améliorer la couverture de la base de sondage.

En effet, avant 2012, date du changement de base de sondage, les échantillons de ménages étaient tirés dans les « Pages jaunes Marketing services » (avec une limitation aux abonnés France Télécom), source couvrant de moins en moins correctement l'ensemble de la population. Depuis, la méthode a été revue, grâce au tirage des ménages dans les fichiers de la taxe d'habitation (TH) et à une recherche des numéros de téléphone dans l'annuaire des pages blanches. Plus récemment :

- En 2015, une expérimentation CAMME par internet a été menée : si l'utilisation d'internet s'est avérée non concluante pour la 1<sup>ère</sup> interrogation, elle semble en revanche plus prometteuse pour développer le multi-mode en réinterrogation (développement envisagé dans le futur, n'entrant pas dans le cadre de cette demande de label).
- En 2017, une nouvelle expérimentation a été réalisée, dite « CAMME-TH » : elle consistait à utiliser les coordonnées téléphoniques présentes dans les fichiers de la TH, dans le but d'améliorer le taux de couverture de l'enquête ; cela a permis de passer de 35 % à 70 % de la population d'intérêt joignable par téléphone.

À ce titre, le Comité félicite le service et accueille favorablement tous les travaux mis en œuvre pour réduire les biais de couverture téléphonique, en particulier l'expérimentation « CAMME-TH ». Le Comité souhaitera être destinataire du bilan définitif de cette expérimentation. Il souhaitera également que lui soient communiquées les décisions qui seront prises à la suite de cette expérimentation, relatives à la modification du protocole actuel et, le cas échéant, de l'échantillonnage de l'enquête CAMME, ainsi qu'une analyse des éventuels impacts d'un tel changement de protocole sur les principaux indicateurs d'intérêt de l'enquête.

Suite au bilan d'expertise réalisé (et aux éventuelles modifications en résultant du processus d'échantillonnage), le Comité suggère au service de mener à cette occasion une réflexion sur l'opportunité de modifier ou d'améliorer les méthodes de traitements statistiques (notamment, dans le choix des variables de calage utilisées) pour une future édition de l'enquête, les derniers principes de traitement ayant été arrêtés en 2003.

S'agissant du calcul des indicateurs des soldes d'opinion et des pondérations des différentes variables de base qui conduisent au calcul des indicateurs synthétiques (et de leurs éventuelles révisions), le Comité souhaite être destinataire de la note des comptes trimestriels sur ce sujet.

### **Protocole de collecte**

#### Lettre-avis :

Le Comité du label prend note de la prise en compte par le service des modifications formulées dans le rapport d'expertise. Ces dernières seront apportées dans la nouvelle version des lettres-avis de première interrogation et de réinterrogation, en vigueur à compter de 2018.

Dans un souci de simplification et d'économie, le Comité recommande d'abandonner ce qui semble être une spécificité de l'enquête CAMME, à savoir l'envoi de lettres d'excuses (dans les cas ponctuels de non-réalisation de l'enquête) et de remerciement à l'issue de la dernière interrogation.

#### Questionnaires :

Le Comité du label demande au service de prendre en compte les remarques soulevées dans le rapport d'expertise, ainsi que les suggestions faites en séance ou transmises par écrit. Le détail figure dans le relevé de décisions.

Dans la mesure où l'échantillon de l'enquête CAMME est tiré dans les fichiers de la taxe d'habitation (TH), le Comité souhaite que le service examine la possibilité de remplacer les questions sur le revenu par une utilisation de la donnée correspondante figurant dans la TH, éventuellement en recalculant une variable synthétique ou une variable en tranche, sous réserve de l'accord de la DGFIP.

Le Comité du label demande que lui soit adressée une version définitive des lettres-avis (1<sup>ère</sup> interrogation et réinterrogation).

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité permettant, par délégation du Cnis, l'attribution du label d'intérêt général et de qualité statistique à **l'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME)** et propose de lui **conférer le caractère obligatoire**.

**Ce label est valide pour les années 2018 à 2022**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Nicole Roth